

Objet : Exhumation aux fins de réduction de corps et réinhumation.

Le Maire de SAINT-BERNARD

VU la demande formulée le 14 août 2024 par Monsieur Alain MICHEL demeurant à CHEVAGNY-LÈS-CHEVRIÈRES (Saône-et-Loire), 60 allée du clos lavoir, à l'effet de faire exhumer les corps des défunts de sa famille, à savoir ANDRES Madeleine née DUBOST, décédé en 2000, ANDRES Benito, décédé le en 1985, BRUET Marie-Antoinette née DUBOST, décédé en 1944, DUBOST Etienne, décédé en 1928, DUBOST Jeanne née GAGNIÈRE, décédé en 1897, défunts inhumés au cimetière de SAINT BERNARD dans la concession perpétuelle que la famille possède enregistrée au n°22, aux fins de réduction de corps puis de réinhumation avec pose d'un caveau 3 places dans la même concession

VU la procuration donnée par Monsieur Alain MICHEL à l'entreprise MAISON FRANCIOLI de CHAZAY D'AZERGUES (Rhône) dûment habilitée à exécuter de telles opérations,

VU les articles R.** 361.16 et R ** 361.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETE

ARTICLE 1 - L'entreprise MAISON FRANCIOLI 1 rue Pasteur à CHAZAY D'AZERGUES (Rhône) est autorisée à faire procéder à l'exhumation des corps de Madeleine ANDRES née DUBOST, Benito ANDRES, Marie-Antoinette BRUET née DUBOST, Etienne DUBOST, Jeanne DUBOST née GAGNIÈRE, aux fins d'exhumation et d'opération de réduction de corps puis de réinhumation dans la même concession familiale située au N°22 du cimetière communal.

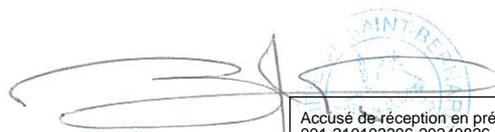
ARTICLE 2 - Ces opérations auront lieu lundi 2 septembre et vendredi 6 septembre 2024 en présence des pétitionnaires ou de leur mandataire et du Garde Champêtre délégué à cet effet, qui veillera à l'exécution des mesures prescrites par les articles R**361.16 et R361.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et dressera de l'opération procès verbal qui nous sera remis.

ARTICLE 3 - Une expédition du présent arrêté sera :
. remis aux intéressés
. transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Fait à SAINT-BERNARD, le 23 août 2024

Transmis en Préfecture
le

Notifié ou publié le 26-08-2024



Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20240826-A2024_093-AR
Date de télétransmission : 26/08/2024
Date de réception préfecture : 26/08/2024